

PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 18 décembre 2014

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du jeudi 18 décembre 2014

ORDRE DU JOUR

M. le Maire	Divers 1	Point d'information sur des sujets d'actualité.
M. TOULOUZE	1° -	Etat n°6 de régularisation des décisions modificatives.
M. TOULOUZE	2° -	Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2015.
M. TOULOUZE	3° -	Budget Primitif 2015. Motion Recettes - Motion Dépenses.
M. TOULOUZE	4° -	Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.
Mme BORI	5° -	Rapprochement Ville/CCAS - reprise de l'activité petite enfance par la Ville - Création d'un service municipal dédié et modalités de mise en œuvre.
Mme KAUCIC	6° -	Rapprochement Ville/CCAS: mutualisation de fonctions ressources.
Mme KAUCIC	7° -	Rapprochement Ville/CCAS : création des emplois transférés au tableau des effectifs de la Ville.
Mme KAUCIC	8° -	Rapprochement Ville/CCAS - adaptation du régime indemnitaire.
Mme KAUCIC	9° -	Rapprochement Ville/CCAS: mise à disposition d'agents.
Mme SAGRAFENA	10° -	Rapprochement Ville/CCAS et reprise des activités Petite Enfance - Patrimoine immobilier, mobilier et circulant.
M. SCUDERI	11° -	Budget participatif.
M. JEAN	12° -	Centre de Congrès - approbation de conventions financières.
M. KOENIG	13° -	Révision du Règlement Local de Publicité de la Ville de Metz.
Mme BORI	14° -	Subventions aux associations périscolaires : 1 ^{er} Semestre 2015.
M. BELHADDAD	15° -	Attribution de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2014/2015.
Mme ANTOINE- FABRY	16° -	Acompte sur les subventions de fonctionnement 2015 pour les associations socio-éducatives conventionnées.

Mme SEGHIR	17° -	Financement des projets étudiants et acomptes sur les subventions de fonctionnement 2015 pour les associations étudiantes conventionnées.
M. TOULOUZE	18° -	Tarifs 2015.
M. le Maire	19° -	Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 et du 3 juillet 2014, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.
	20° -	Questions orales.
		Séance à Huis Clos
M. GANDAR	21° -	Protocole d'accord transactionnel - Maître Christian ROTH.
M. KRAUSENER	22° -	Protocole d'accord transactionnel - Legs de Madame BILAINE.

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 18 décembre 2014, à 16h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 12 décembre 2014.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC (excusée début de séance - arrive au point 3), M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN (arrive au point 3), M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD (arrive au point Divers 1), M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI (arrive au point Divers 1), M. Hacène LEKADIR (quitte au point 5), Mme Selima SAADI (quitte au point 12), M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN (arrive au point 3 et quitte au point 13), Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI (arrive au point Divers 1 et quitte au point 15), M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI (arrive au point 3 et quitte au point 3), Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA (arrive au point Divers 1), M. Pierre GANDAR (excusé début de séance - arrive au point 3), M. Guy CAMBIANICA (arrive au point Divers 1), M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET (arrive au point 3), M. Philippe CASIN (quitte au point 15), Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL (quitte au point 13), Mme Doan TRAN (arrive au point Divers 1), Mme Nadia SEGHIR (arrive au point 3), Mme Aurélie FILIPPETTI (arrive au point Divers 1), Mme Marie-Jo ZIMMERMANN (quitte au point 3), M.

Patrick THIL (quitte au point 3), Mme Martine NICOLAS (arrive au point Divers 1), Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE (quitte au point 21), M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT (excusé début de séance - arrive au point 3), Mme Bérangère THOMAS (excusée début de séance - arrive au point 3), M. Jean-Michel ROSSION (quitte au point 12), Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Absents ayant voté par procuration:

- Mme Isabelle KAUCIC (procuration à M. Sébastien KOENIG du point Divers 1 au point 2)
- M. Pierre GANDAR (procuration à M. Richard LIOGER du point Divers 1 au point 2)
- Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN (procuration à M. René DARBOIS du point Divers 1 au point 2)
- Mme Selima SAADI (procuration à M. Thomas SCUDERI à compter du point 12)
- Mme Christine AGUASCA (procuration à Mme Françoise FERRARO)
- Mme Béatrice AGAMENNONE (procuration à Mme Patricia SALLUSTI)
- M. William SCHUMAN (procuration à M. Hacène LEKADIR)
- Mme Marylin MOLINET (procuration à Mme Agnès MIGAUD)
- Mme Catherine MOREL (procuration à Mme Myriam SAGRAFENA à compter du point 13)
- Mme Aurélie FILIPPETTI (procuration à M. le Maire à compter du point 4)
- Mme Patricia ARNOLD (procuration à M. Yves WENDLING)
- M. Julien HUSSON (procuration à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN du point Divers 1 au point 1)
- Mme Marie-Jo ZIMMERMANN (procuration à Mme Martine NICOLAS à compter du point 2)
- M. Thierry GOURLOT (procuration à M. Jean-Michel ROSSION du point Divers 1 au point 2)
- Mme Bérangère THOMAS (procuration à Mme Françoise GROLET du point Divers 1 au point 1)
- M. Jean-Michel ROSSION (procuration à Mme Bérangère THOMAS à compter du point 12)

Absents non excusés : /

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

<u>POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité</u> :

M. le Maire fait un point d'information sur deux sujets d'actualités :

• Réforme Territoriale :

<u>Interventions de</u>: Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Françoise GROLET, M. le Maire.

• <u>Ecomouv'</u>:

Interventions de: Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. le Maire.

DCM N° 14-12-18-1 : Etat n°6 de régularisation des décisions modificatives :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose:

En ce qui concerne le **Budget Principal**, l'état numéro 6 de régularisation des décisions modificatives présente un total général de 445 958,35 €se décomposant comme suit :

- une section d'investissement d'un montant de 444 158,35 €;
- une section de fonctionnement d'un montant de 1 800 €

En fonctionnement, les dépenses sont accrues de 58 760 € et les recettes de 1 800 € ce qui diminue l'autofinancement de 56 960 € L'unique mouvement affectant l'équilibre est constitué par un ajustement à hauteur de 56 960 € des crédits destinés aux dépenses de chauffage urbain.

L'état n°6 comporte également des redéploiements de crédits au sein de la section de fonctionnement, opérations qui n'affectent pas l'équilibre budgétaire. Le principal redéploiement opéré a pour objet d'ajuster pour un montant de 40 744 €les crédits destinés à l'acquittement de la taxe foncière relative aux logements dont la ville est propriétaire.

En investissement, le principal mouvement affectant l'équilibre budgétaire est la diminution de différents programmes d'investissement du Pôle transition énergétique et développement durable pour un montant global de 56 900 € Ces diminutions permettent de financer l'ajustement des crédits de chauffage urbain opéré en section de fonctionnement.

L'état n°6 comprend également une opération équilibrée en recettes et en dépenses relative à la part des travaux de renforcement structurel du mur de l'église Sainte-Ségolène financée par la société Batigère, conformément à la décision du Conseil Municipal du 27 novembre 2014. Cette opération mobilise 500 160 €

Un redéploiement de crédit à hauteur de 146 620 € est également opéré au profit du Pôle Espaces verts pour le réaménagement des pelouses près du tribunal, l'aménagement d'espaces verts rue de la plaine à Magny, le terrassement et l'aménagement du square Gallieni.

Au sein du Pôle Animations Sports Jeunesse et Vie associative, les reliquats de divers programmes d'investissement permettent un ajustement des crédits consacrés à la rénovation du centre socio-culturel du Bon Pasteur pour un montant de 57 044,70 €

Concernant le **Budget annexe des Eaux**, la seule modification concerne un complément de crédit de 13 644,76 € destiné au remboursement au Budget Principal des personnels municipaux intervenant dans le cadre de ce budget annexe. Cet ajustement est financé par une baisse à due concurrence des dépenses d'investissement.

Dans le **Budget annexe du Camping**, un unique mouvement similaire est opéré pour un montant de 34 979,38 €

Enfin au sein du **Budget annexe des Zones**, les mouvements en dépenses et recettes concernent les écritures de fin d'année sur la variation des stocks de terrains : annulation du stock initial pour 4 998 836,77 €et constatation du stock final pour 5 669 841,69 €

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **DE VOTER** ledit état arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION	D'INV	ESTISSEN	MENT
	\boldsymbol{D}		VII.

	<u>DEPENSES</u>	RECETTES
Mouvements positifs réels	704.783,05	501.118,35
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-260.624,70	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0.00
Autofinancement		-56.960,00
Totaux	444.158,35	444.158,35

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TD 4	445.050.35	445.050.25
Totaux	1.800,00	1.800,00
Autofinancement	-56.960,00	
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-65.276,00	-0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements positifs réels	124.036,00	1.800,00
	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>

Totaux généraux 445.958,35 445.958,35

BUDGET ANNEXE DES EAUX

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-13.644,76	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		-13.644,76
Totaux	-13.644,76	-13.644,76

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	13.644,76	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-13.644,76	
Totaux	0,00	0,00

Totaux généraux	-13.644,76	-13.644,76

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

SECTION	D'IN	/ESTISSEMEN	JT
	$\boldsymbol{\nu}$		

SECTION DINVESTIBLE (I		
	<u>DEPENSES</u>	RECETTES
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-34.979,38	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		-34.979,38
Totaux	-34.979,38	-34.979,38

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	RECETTES
Mouvements positifs réels	34.979,38	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-34.979,38	
Totaux	0,00	0,00
Totaux généraux	-34.979.38	-34.979.38

Totaux généraux

BUDGET ANNEXE DES ZONES

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	5.669.841,69	4.998.836,77
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		671.004,92
Totaux	5.669.841,69	5.669.841,69
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	4.998.836,77	5.669.841,69
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	671.004,92	
Totaux	5.669.841,69	5.669.841,69
Totaux généraux	11.339.683,38	11.339.683,38

Interventions de: Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Françoise GROLET, M. le Maire.

<u>Explication de vote demandée par</u>: M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel TOULOUZE.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

<u>Voix contre : 13 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-</u></u>

ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention: 0:

Procuration: Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

<u>Absents au moment du vote : 3 :</u> M. Thierry JEAN, M. Raphaël PITTI, Mme Nadia SEGHIR.

M. le Maire informe qu'en Conférence des Présidents, il a été proposé de traiter les points <u>DCM N° 14-12-18-2</u> et <u>DCM N° 14-12-18-3</u> ensemble.

<u>DCM N° 14-12-18-2 : Autorisations de Programme</u> et Crédits de Paiement 2015 :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose:

Depuis 2011, les principaux projets d'investissement pluriannuels de la Ville sont gérés sous forme d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP).

Cette méthode permet de mieux planifier leur mise en œuvre et d'en accroître la visibilité financière en déterminant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d'une opération.

Il est proposé au Conseil d'adopter l'état des AP/CP, annexé à la présente délibération, qui intègre la création de quatre nouvelles autorisations de programme correspondant à des projets nouveaux initiés dès 2015 :

- L'AP 15040 « Centre de congrès », d'un montant total de 30 millions d'euros et dont le terme est fixé à 2020 ;
- L'AP 15038 « Projet numérique dans les écoles », d'un montant total de 1 030 000 € ventilé sur les exercices 2015 à 2019 ;
- L'AP 15037 « Modernisation de la propreté urbaine », relative à l'aménagement de l'ancien centre de tri postal de Borny récemment acquis ; cette opération bénéficie de 1 220 000 €répartis sur les exercices 2015 et 2016 ;
- L'AP 15039 « création de jardins familiaux », d'un montant de 200 000 € correspondant à la création en 2015 de jardins rue Bérouard ;

Les autorisations de programme relatives à des opérations récurrentes sont reconduites jusqu'en 2019 et leurs montants sont révisés en fonction des capacités budgétaires prévisionnelles de la collectivité. Il s'agit des autorisations suivantes :

- Les AP 110003 « grosses rénovations des écoles et accessibilité PMR » et 11004 « programme d'efficacité énergétique des écoles » relatives aux travaux dans les écoles ;
- L'AP 13032 relative à la création, à la rénovation et à la mise en accessibilité des espaces verts ;
- L'AP 13027 qui porte sur la réfection des cimetières et l'extension des columbariums ;
- L'AP 12019 relative à la subvention d'équipement annuelle versée à Metz Métropole au titre des projets portés par la DCSI pour la Ville de Metz ;
- L'AP 13034 « réseau d'éclairage urbain » ;

Certaines autorisations de programme sont modifiées pour tenir compte de l'avancement effectif des opérations. Sont notamment concernées les AP suivantes :

- L'AP 13028 « rénovation des centres sociaux culturels » voit son montant total porté à 1 070 510 €et prendra fin en 2015 avec l'achèvement de la rénovation du centre socioculturel du Bon Pasteur ; des crédits de paiement sont prévus à cet effet à hauteur de 468 000 €en 2015 ;
- L'AP 13031 relative au confortement et à la mise en valeur des cours d'eau voit son montant total porté à 1 555 000 €et sa durée étendue jusqu'à 2017 ;
- L'AP 12020 « création et rénovation de restaurants scolaires » est modifiée pour tenir compte des deux opérations effectivement programmées en 2015, à savoir la construction du restaurant de la Corchade et l'extension du restaurant Auguste Prost ;
- L'AP 12018 « réaménagement du péristyle de l'hôtel de ville » est prolongée jusqu'en 2016 et son montant total est réduit à 700 000 € pour tenir compte de la refonte globale du projet ;
- L'AP 11002 relative au plan vélos est étendue jusqu'en 2019 et son montant est porté à 5,7 M€pour tenir compte des capacités budgétaires de la Ville ;
- L'AP 11009 « Agora » est prolongée jusqu'en 2017 pour tenir compte du nouveau calendrier opérationnel de ce projet, le montant total de l'AP restant inchangé à 10 millions d'euros.

Le budget participatif faisait déjà l'objet d'une autorisation de programme 14036 créée en 2014. Dans un souci de lisibilité et pour tenir compte du décalage entre la définition des projets et leur réalisation effective, il est proposé d'ouvrir chaque année une nouvelle AP

portant sur deux exercices. Pour 2015, est créée l'AP 15036; elle est dotée de crédits de paiement à hauteur de 200 000 € en 2015 et 800 000 € en 2016. Quant à l'AP initiale 14036 qui porte les projets définis en 2014, les crédits de paiement correspondants sont répartis entre 2014 (200 000 €) et 2015 (800 000 €).

En conséquence, le Conseil Municipal:

DECIDE:

- **D'ACTER** les réalisations antérieures et de valider les nouvelles prévisions d'AP/CP telles que précisées dans les tableaux en annexe.

.....

<u>DCM N° 14-12-18-3 : Budget Primitif 2015. Motion Recettes - Motion Dépenses :</u>

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose:

Le budget principal de la Ville de Metz est présenté et voté par nature.

Des éléments de synthèse, les divers éléments soumis au vote, et notamment les annexes, constituent l'ensemble des documents budgétaires.

Cependant, le Programme d'Investissement 2015 est transmis pour simple information, et ne fait pas l'objet d'un vote du Conseil Municipal.

Le Budget Primitif proposé pour 2015 est globalement équilibré, conformément aux conditions présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire, qui s'est tenu le Jeudi 27 Novembre 2014.

En conséquence, le Conseil Municipal :

MOTION RECETTES

DECIDE:

- **DE VOTER** le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **D'ARRETER** le montant du Budget Primitif 2015 en recettes comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Rudget Principal

- Budget i imeipai	
. Mouvements réels	22.974.391
. Mouvements d'ordre	10.542.859
. Mouvements budgétaires	33.517.250
- Budget Annexe des Eaux	
. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	977.876
. Mouvements budgétaires	977.876

- Budget Annexe du Camping		
. Mouvements réels		0
. Mouvements d'ordre		110.528
. Mouvements budgétaires		110.528
- Budget Annexe des Zones		
. Mouvements réels		1.247.000
. Mouvements d'ordre		33.000
. Mouvements budgétaires		1.280.000
. Wouvements budgetunes		
	TOTAL	35.885.654
CECTION DE EONOTIONNEME	NT/T	
SECTION DE FONCTIONNEME	<u>N1</u>	
- Budget Principal		
. Mouvements réels		167.852.051
. Mouvements d'ordre		536.913
. Mouvements budgétaires		168.388.964
- Budget Annexe des Eaux		
. Mouvements réels		1.356.205
. Mouvements d'ordre		42.844
. Mouvements budgétaires		1.399.049
_		
- Budget Annexe du Camping . Mouvements réels		291.850
. Mouvements d'ordre		291.830
. Mouvements budgétaires		291.850
•		291.030
- Budget Annexe des Zones		
. Mouvements réels		1.380.000
. Mouvements d'ordre		0
. Mouvements budgétaires		1.380.000
	TOTAL	171.459.863
	TOTAL GENERAL	207.345.517

- **DECIDE** pour 2015 de reconduire les taux des 3 impôts locaux, soit :
 - 18,09 % pour la Taxe d'Habitation,
 - 17,21 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties,
 - 70,35 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, représentant un produit global de 56.130.000 Euros.

MOTION DEPENSES

DECIDE:

- **DE VOTER** le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **D'ARRETER** le montant du Budget Primitif 2015 en dépenses comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Budget Principal		
. Mouvements réels		32.980.337
. Mouvements d'ordre		536.913
. Mouvements budgétaires		33.517.250
- Budget Annexe des Eaux		
. Mouvements réels		935.032
. Mouvements d'ordre		42.844
. Mouvements budgétaires		977.876
G		3,,,,,
 Budget Annexe du Camping Mouvements réels 		110 520
. Mouvements reess		110.528
. Mouvements budgétaires		110.528
C		110.526
- <u>Budget Annexe des Zones</u> . Mouvements réels		1 200 000
. Mouvements reels . Mouvements d'ordre		1.280.000
. Mouvements d'ordre		1.280.000
. Mouvements budgetailes		1.280.000
	TOTAL	35.885.654
CECTION DE PONCTIONNE MENTE		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
- Budget Principal		
. Mouvements réels		157.846.105
. Mouvements d'ordre		10.542.859
. Mouvements budgétaires		168.388.964
- Budget Annexe des Eaux		
. Mouvements réels		421.173
. Mouvements d'ordre		977.876
. Mouvements budgétaires		1.399.049
- Budget Annexe du Camping		
. Mouvements réels		181.322
. Mouvements d'ordre		110.528
. Mouvements budgétaires		291.850
- Budget Annexe des Zones		
. Mouvements réels		1.347.000
. Mouvements d'ordre		33.000
. Mouvements budgétaires		1.380.000
-		
	TOTAL	171.459.863
	TOTAL GENERAL	207.345.517

AMENDEMENT DEPOSE PAR M. PHILIPPE CASIN CONCERNANT LA DCM N° 14-12-18-3. M. le Maire informe que M. Philippe CASIN a déposé un amendement concernant la DCM N° 14-12-18-3.

Lecture par M. Philippe CASIN de la proposition d'amendement distribué aux membres du Conseil Municipal (Annexe 1).

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE SUR LA QUESTION DE SAVOIR S'IL Y A LIEU DE STATUER SUR L'AMENDEMENT.

Voix pour: 53: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCO, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, **Nathalie** PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD. Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention: 0:

<u>Procuration</u>: Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING.

Absents au moment du vote : 2 : M. Raphaël PITTI, M. Julien HUSSON.

M. le Maire redonne la parole à M. Philippe CASIN, auteur de l'amendement.

<u>Explication de vote demandée par</u>: Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel TOULOUZE.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE DE L'AMENDEMENT : Rejeté à la majorité.

<u>Voix pour : 5 :</u> M. Philippe CASIN, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

<u>Voix contre</u>: 48: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER

BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention: 0:

<u>Procuration</u>: Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING.

Absents au moment du vote : 2 : M. Raphaël PITTI, M. Julien HUSSON.

EXAMEN DES POINTS DCM N° 14-12-18-2 et DCM N° 14-12-18-3 :

Interventions de: M. Jérémy ALDRIN, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. René DARBOIS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Danielle BORI, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, M. Thomas SCUDERI, Mme Selima SAADI, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Françoise GROLET, M. Hacène LEKADIR, M. Richard LIOGER, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. le Maire.

<u> Explication de vote demandée par : Mme Fran</u>	çoise GROLET.

M. le Maire commence par mettre aux voix le point <u>DCM N° 14-12-18-2</u> puis le point <u>DCM N° 14-12-18-3</u>.

DCM N° 14-12-18-2:

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour: 38:</u> M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR.

<u>Voix contre: 15:</u> M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention: 0:

<u>Procuration</u>: Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING.

Absents au moment du vote : 2 : M. Raphaël PITTI, M. Julien HUSSON.

.....

<u>DCM N° 14-12-18-3</u>:

M. le Maire propose de voter séparément la motion « Recettes » et la motion « Dépenses ».

1) Motion « Recettes »:

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Voix pour: 39: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia **SEGHIR.**

<u>Voix contre: 14:</u> Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention: 0:

<u>Procuration</u>: Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING.

Absents au moment du vote : 2 : M. Raphaël PITTI, M. Julien HUSSON.

2) Motion « Dépenses » :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE: Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour: 38:</u> M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel

PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR.

<u>Voix contre: 15:</u> M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention: 0:

<u>Procuration</u>: Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING.

Absents au moment du vote : 2 : M. Raphaël PITTI, M. Julien HUSSON.

La motion est : Adoptée à la majorité.

Suspension de la séance à 19h39.

Reprise de la séance à 20h12.

Etaient présents:

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

<u>DCM N $^{\circ}$ 14-12-18-4 : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :</u>

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose:

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges s'est réunie le 6 novembre 2014 pour procéder à l'évaluation des charges transférées et à la révision des attributions de compensation des communes membres de Metz Métropole. Conformément à l'application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le rapport de la commission est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

La commission s'est prononcée, notamment, sur les modifications des attributions de compensation au titre de la prise en charge intercommunale partielle du financement du service de l'Etat Civil, suite à l'implantation du CHR à Mercy et de l'hôpital Robert Schuman à Vantoux.

En effet, il avait été décidé dès 2011 par Metz Métropole d'instaurer un dispositif de prise en charge partielle par l'agglomération du coût du service de l'Etat Civil rendu par les communes sièges de l'hôpital de Mercy et de l'hôpital de Robert Schuman. Le dispositif est le suivant :

- La commune siège de l'hôpital assume une participation minimale de 15 % du coût du service ;
- La Ville de Metz verse aux communes concernées une contribution obligatoire imposée par l'article L 2321-5 du CGCT et calculée en fonction de la contribution des résidents messins au nombre d'acte émis par les services d'Etat Civil de ces communes ;
- Une part résiduelle est financée par les communes membres de Metz Métropole au prorata de leur population au moyen d'une modulation des attributions de compensation versées par l'agglomération.

Trois facteurs motivent la révision des attributions de compensation :

- L'extension du dispositif à la commune de Peltre suite à la fusion de la communauté de commune du Val Saint-Pierre et de Metz Metropole ;
- La prise en compte du coût réel de fonctionnement du service de l'Etat Civil d'Ars-Laquenexy;
- L'application du dispositif de solidarité aux communes de Mécleuves, Chesny, Jury et Peltre.

Le montant de l'attribution de compensation perçue par la Ville en 2015 s'élèvera ainsi à 28 802 847 € soit une baisse de 27 107 € par rapport à 2014. Cette évolution est imputable pour 18 647 €à l'extension du dispositif à la commune de Peltre et pour 8 626 €à la prise en compte du coût réel supporté par la commune d'Ars-Laquenexy, sur la base de son compte administratif 2013.

La participation de la Ville de Metz au financement du service d'Etat Civil assuré par Vantoux, Peltre et Ars-Laquenexy s'élèvera ainsi en 2015 à 91 406,35 €: 40 397 € via la modulation de son attribution de compensation et 51 009,35 € de contribution au titre de l'article L2321-5 du CGCT.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'APPROUVER** le rapport du Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 6 novembre 2014.

Intervention de:/

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

<u>Voix pour: 35:</u> M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN. Voix contre: 0:

Abstention: 0:

<u>Procuration</u>: Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING.

Absents au moment du vote : 20 : M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT, Mme Françoise GROLET, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, M. Julien HUSSON.

M. le Maire informe que les points <u>DCM N° 14-12-18-5</u>, <u>DCM N° 14-12-18-6</u>, <u>DCM N° 14-12-18-6</u>, <u>DCM N° 14-12-18-9</u> et <u>DCM N° 14-12-18-10</u> sont traités ensemble.

<u>DCM N° 14-12-18-5 : Rapprochement Ville/CCAS - reprise de l'activité petite enfance</u> par la Ville - Création d'un service municipal dédié et modalités de mise en œuvre :

Mme BORI, Rapporteur, expose:

Le Centre Communal d'Action Sociale de Metz (CCAS) est un Etablissement Public Administratif régi par les dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles, qui a pour mission d'animer et de coordonner, sur le territoire communal messin, la mise en œuvre des politiques sociales à destination des familles, des enfants, des personnes âgées ou encore de nos concitoyens les plus fragiles.

Depuis plusieurs années, la Ville de Metz et le CCAS œuvrent ainsi ensemble à l'amélioration du quotidien des Messins, en apportant de nouveaux services aux familles, à la jeunesse et aux séniors.

Un plus grand rapprochement entre ces deux entités est aujourd'hui nécessaire pour conforter tout d'abord le CCAS dans sa mission de premier opérateur municipal de l'action et du développement social pour les messins les plus fragiles ainsi que dans son rôle de proposition et d'expertise des besoins sociaux des publics prioritaires de la commune.

Ce rapprochement permettra en outre de constituer au sein des services municipaux un ensemble plus cohérent articulant, notamment dans le cadre du projet éducatif de territoire, la

politique en faveur de la petite enfance avec celle relevant de l'école et des enfants en âge scolaire.

Pour mener à bien ce rapprochement, trois formes d'organisation sont prévues :

1. La reprise d'activité

L'activité petite enfance, telle que gérée par le CCAS, représente actuellement plus de 350 agents, une vingtaine de bâtiments et un volume financier de plus de 13,5 M€

Au terme du projet de rapprochement ainsi envisagé, le pôle Petite Enfance, qui sera intégré au 1^{er} janvier 2015 à la Direction municipale « Solidarités et Familles », aura pour mission la conduite stratégique et opérationnelle de la politique de la petite enfance à Metz, ainsi que l'information et l'accompagnement des parents.

Il portera sur la gestion de 14 établissements d'accueil du jeune enfant (accueil collectif et accueil familial au domicile d'assistantes maternelles) pour un volume de 775 places, de 3 ludothèques, d'un service d'information des familles regroupant 3 Relais Assistants Maternels et un guichet unique d'inscription en crèche. Il participera également, avec le pôle Education et l'Education Nationale, au dispositif « passerelle » de Borny, animera des actions autour de la parentalité par l'intervention d'un chargé de mission et mettra en œuvre le partenariat municipal avec les institutions (CAF, Département) et les acteurs associatifs messins de la petite enfance, en particulier les associations gestionnaires d'établissements d'accueil.

La création de ce service municipal de la petite enfance se fera dans le strict respect des engagements, pratiques et modes de gestions mis en œuvre jusqu'ici par le CCAS. Elle s'effectuera à effectifs constants et sans incidence pour les personnels transférés qui ont la garantie de la neutralité de ces changements sur leurs situations individuelles.

2. La mutualisation

Dans un souci d'efficience et afin de renforcer les liens fonctionnels entre les deux entités, il est prévu une mutualisation des fonctions ressources (Ressources Humaines, Patrimoine Bâti et logistique technique...) permettant ainsi au CCAS de s'adjoindre les compétences des services de la Ville de Metz, via la fourniture de concours ou d'expertises.

3. La mise à disposition

Concernant les biens mobiliers et immobiliers, le CCAS est actuellement soit propriétaire, soit gestionnaire. Les biens dont il est propriétaire et qui sont concernés par le rapprochement seront, dans un premier temps, mis à disposition de la Ville de Metz. Par la suite, ces biens pourront faire l'objet de cession/acquisition ou d'échange.

Enfin, il est entendu que la Ville de Metz se substituera au CCAS dans tous les contrats et marchés nécessaires au fonctionnement et à la gestion du service, tels que figurant dans le document annexé à la présente délibération. Cette substitution doit être autorisée par l'assemblée, tout comme la signature des conventions de mise à disposition, sachant que l'inventaire physique et comptable des biens ainsi « transférés » est en cours de réalisation.

Les dispositions générales propres aux ressources humaines, aux biens mobiliers, immobiliers ou roulants, ainsi qu'aux modalités d'organisation des concours apportés par la Ville de Metz

au bon fonctionnement du CCAS feront l'objet de délibérations et conventions dédiées dont il appartiendra à l'assemblée d'en approuver les termes.

En conséquence, le Conseil Municipal:

DECIDE:

- **D'APPROUVER** le principe d'une reprise par la Ville de Metz de l'activité petite enfance.
- **D'APPROUVER** en conséquence la création à compter du 1^{er} janvier 2015 d'un service municipal dédié dénommé service municipal de la petite enfance.
- **D'ACTER** de l'intégration fonctionnelle au sein des services de la Ville de Metz de ce nouveau service de la petite enfance.
- **D'AUTORISER** la Ville de Metz à se substituer, par voie d'avenant si nécessaire, au CCAS dans tous les contrats, marchés ou conventions figurant notamment dans la liste jointe en annexe de la présente délibération, nécessaires à la continuité et fonctionnement de l'activité petite enfance et du service municipal concerné.
- **D'AUTORISER** la Ville de Metz à percevoir toute recette liée à la petite enfance et versée au CCAS postérieurement au 31 décembre 2014, à l'exception des recettes faisant l'objet d'un report dans le budget du CCAS.
- **D'AUTORISER** l'application par la Ville de Metz à compter du 1^{er} janvier 2015 des tarifs petite enfance actuellement en vigueur au CCAS.
- **D'AUTORISER** à cet effet Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte, document ou marché se rapportant à la présente affaire.

$\underline{DCM}\ N^{\circ}\ 14\text{-}12\text{-}18\text{-}6:$ Rapprochement Ville/CCAS : mutualisation de fonctions ressources :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose:

Le rapprochement entre la Ville de Metz et son Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), établissement public administratif autonome, se traduit par plusieurs actions distinctes.

Dans la continuité de la reprise par la Ville de Metz de l'activité petite enfance jusqu'ici exercée par le CCAS, ces deux entités se sont accordées, dans un souci d'efficience, sur la nécessité de mise en commun de leurs moyens.

Aussi, il est envisagé qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, les services et Pôles de la Ville de Metz apportent leurs concours au CCAS, notamment dans les domaines de la gestion des ressources humaines et de la gestion du patrimoine.

Ces prestations feront l'objet d'une valorisation, le CCAS s'engageant alors à rembourser le montant des prestations réalisées pour son compte par la Ville selon les modalités et conditions définies dans la convention jointe à la présente.

Un comité de suivi sera mis en place afin de veiller à sa bonne mise en œuvre et suivi.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'AUTORISER,** dans le respect de son autonomie de fonctionnement et d'organisation, le CCAS à s'adjoindre, à compter du 1^{er} janvier 2015, le concours des services de la Ville de Metz pour optimiser sa gestion.
- **D'APPROUVER** à cet effet le principe de la réalisation de prestations au profit du CCAS par les services et pôles de la Ville de Metz tel que défini dans le projet de convention joint en annexe.
- **D'APPROUVER** les conditions et termes de ladite convention.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout acte ou document relatif à cette affaire, dont d'éventuels avenants.

$\underline{DCM\ N^{\circ}\ 14-12-18-7}$: Rapprochement Ville/CCAS : création des emplois transférés au tableau des effectifs de la Ville :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose:

La reprise de l'activité petite enfance par la Ville de Metz implique l'intégration du pôle Petite Enfance au sein des services municipaux au 1^{er} janvier 2015. Ce nouveau pôle sera placé au sein de la Direction Générale Adjointe intitulée « Solidarités et Familles », constituée également des pôles éducation, politique de la ville-cohésion territoriale et insertion, de la mission « ville pour tous » (seniors-santé-handicap), ainsi que du CCAS qui y sera également fonctionnellement intégré.

L'ensemble de ce processus, conjugué à la mutualisation des fonctions ressources a été soumis à l'avis des comités techniques paritaires du CCAS et de la Ville de Metz. Il aboutit ainsi à la création de 336,60 emplois budgétaires.

Il est par ailleurs précisé que, par délibération du conseil d'administration du CCAS, ces postes sont parallèlement supprimés du tableau des effectifs du CCAS, ainsi que ceux de directeur général des services du CCAS et de directeur général adjoint.

Compte tenu de ce qui précède, il est donc proposé de compléter le tableau des effectifs de la Ville de Metz à compter du 1^{er} janvier 2015, ainsi qu'il suit :

GRADES	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES AU 01/01/2015
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché principal	A	2
Attaché	A	2
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	В	2
Rédacteur	В	3
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	3
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	1
Adjoint administratif de 2 ^e classe	C	7
		20

FILIERE MEDICO SOCIALE		
Médecin 2 ^{ème} classe	A	0,7
Sage-Femme de classe exceptionnelle	A	1
Puéricultrice cadre de santé	A	2
Puéricultrice de classe supérieure	A	6
Puéricultrice de classe normale	A	10
Assistant socio-éducatif principal	В	1
Assistant socio-éducatif	В	2
Educateur principal de Jeunes Enfants	В	10
Educateur de Jeunes Enfants	В	30,5
Auxiliaire de puériculture principale 1 ^{ère} classe	C	6
Auxiliaire de puériculture principale 2 ^e classe	C	21
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	101
Agent social de 1 ^{ère} classe	C	4
Agent social de 2 ^e classe	C	21,7
Agent Spécialisé de Crèche	C	1
		217,90
FILIERE TECHNIQUE		
Ingénieur	A	1
Technicien territorial	B	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2
Adjoint technique de 2 ^e classe	C	18,7
		22,70
FILIERE ANIMATION		
Animateur	В	1
Adjoint d'animation de 1ère classe	C	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	C	3
		5
SOUS TOTAL		265,60
AUTRES STATUTS		,
Assistantes maternelles		63
Apprentis		4
Emploi avenir		4
SOUS TOTAL	_	71,00
TOTAL	1	336,60
	1	/

Eléments d'information:

AGENTS NON TITULAIRES	CATEGORIE	SECTEUR	REMUNERATION	CONTRAT	NATURE DU CONTRAT
Attaché	A	Relations usagers- qualité- citoyenneté	IB 625	1	CDD (3ans)
Educateur ppal de jeunes enfants	В	Petite Enfance	IB 675 IB 599	2	CDI
Auxiliaire ppal de 2 ^{ème} classe	С	Petite Enfance	IB 430	1	CDI

Assistants (es) maternels (lles)	Petite Enfanc	e SMIC	63	CDI
Emplois d'avenir	Finances – Agent d'information – Assistante d'activité musicale - Agent de puériculture	SMIC	4	CDD
Apprentis	Auxiliaire de puériculture	SMIC	4	CDD

En conséquence, le Conseil Municipal:

DECIDE:

- **D'ADOPTER** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

DCM N° 14-12-18-8: Rapprochement Ville/CCAS - adaptation du régime indemnitaire :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose:

Les fonctionnaires et agents territoriaux peuvent, sur décision de l'organe délibérant, percevoir des primes et indemnités en complément de leur traitement indiciaire.

Ce régime indemnitaire ne peut toutefois pas être plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes. Il est obligatoirement fondé soit sur des textes applicables à la fonction publique d'Etat soit sur des textes propres à la fonction publique territoriale.

Dans le cadre du transfert de l'activité petite enfance du CCAS à la Ville de Metz et de la création de certains cadres d'emplois relevant des filières sociale et médico-sociale, il est proposé de compléter le dispositif indemnitaire de la Ville de Metz en ajoutant les primes susceptibles d'être attribuées aux agents de ces filières.

Les primes et indemnités feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Les crédits nécessaires sont inscrits chaque année au Budget de la Ville de Metz.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **DE COMPLETER** le régime indemnitaire de la Ville de Metz en ajoutant les primes susceptibles d'être allouées aux agents relevant des filières sociale et médico-sociale.

.....

DCM N° 14-12-18-9 : Rapprochement Ville/CCAS : mise à disposition d'agents :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose:

Le rapprochement entrepris entre la Ville de Metz et son CCAS, marqué notamment par la reprise de l'activité petite enfance et le souci de mutualisation des fonctions ressources, implique les mises à disposition d'agents suivantes, soumises au Conseil Municipal conformément à l'article 1 du décret n°2008-580 du 18 juin 2008.

Mise à disposition d'un agent municipal auprès du CCAS pour exercer les fonctions de directeur général du CCAS.

Il est proposé de mettre à disposition un fonctionnaire titulaire auprès du CCAS, à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une durée de trois ans renouvelable, pour y exercer à temps non complet (15 %) les fonctions de directeur général du CCAS.

En contrepartie, l'emploi de directeur général figurant au tableau des emplois du CCAS est supprimé.

Une convention de mise à disposition conclue entre la Ville de Metz et le CCAS définira notamment la nature des activités exercées par le fonctionnaire mis à disposition, ses conditions d'emploi, les modalités du contrôle et de l'évaluation de ses activités.

Le CCAS remboursera à la Ville de Metz la rémunération du fonctionnaire mis à disposition, les cotisations et contributions y afférentes, ainsi que les charges mentionnées au deuxième alinéa du III de l'article 6 du décret n°2008-580.

Mise à disposition d'un médecin (muté dans le cadre du rapprochement Ville de Metz et CCAS).

A la suite du transfert d'une partie du personnel du CCAS, il convient de prévoir la mise à disposition du médecin pour exercer les missions de médecin pédiatre auprès :

- Du Comité de Gestion des Haltes d'Enfants de l'Agglomération Messine, à raison de 14 heures 30 par mois.
- De l'Association Centre de la Petite Enfance Bernard Chabot, à raison de 8 heures 30 par mois.

Ces mises dispositions prendront effet au 1^{er} janvier 2015 pour une durée de trois ans renouvelables.

Des conventions de mise à disposition définiront notamment les conditions d'emploi, les modalités du contrôle et de l'évaluation de ses activités, ainsi que les modalités de remboursement à la Ville de Metz.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **DE METTRE** à disposition un agent municipal auprès du CCAS pour assurer les fonctions de directeur du CCAS à temps non complet (15 %), à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une durée de trois ans renouvelable.

- **DE METTRE** à disposition un médecin pour assurer les fonctions de pédiatre auprès d'une part de la COGEHAM (14h30/mois) et d'autre part du Centre de la Petite Enfance Bernard Chabot (8h30/mois), et ce à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une durée de trois ans renouvelable.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions jointes à la présente délibération ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant.

<u>DCM N° 14-12-18-10 : Rapprochement Ville/CCAS et reprise des activités Petite Enfance - Patrimoine immobilier, mobilier et circulant :</u>

Mme SAGRAFENA, Rapporteur, expose:

La reprise de l'activité « Petite Enfance » du CCAS par la Ville de Metz implique de disposer des biens nécessaires à cette mission, qu'il s'agisse de biens immobiliers, mobiliers, ou circulants.

Le patrimoine immobilier « Petite Enfance » revêt des réalités juridiques plurielles : certains immeubles sont propriété du CCAS, d'autres de la Ville, ou de bailleurs.

En outre, le CCAS met certains bâtiments à disposition d'associations comme le COGEHAM, l'Association Centre de la petite enfance Bernard Chabot, l'Association Crèche des Récollets, l'Association Tournicoti.

Aussi, il est proposé que la Ville :

- se substitue au CCAS dans toutes les conventions de mise à disposition ou de souslocation en cours relatives à l'activité « Petite enfance » ;
- mette fin de façon prématurée aux baux emphytéotiques et conventions de mise à disposition en cours avec le CCAS sur les immeubles « Petite enfance » ;
- conventionne avec le CCAS pour la mise à disposition des biens dont il est propriétaire en attendant leur cession à la Ville.

La liste des biens immobiliers correspondants, répartis par propriétaire, figurent en annexe à la présente délibération (listes A, B, C).

En outre, les biens immobiliers « Petite Enfance » gérés par le CCAS sont mis à disposition de la Ville avec leur contenu, soit l'ensemble des biens mobiliers et consommables. Les biens circulants sont cédés à la Ville à titre gratuit (liste D jointe en annexe).

Par ailleurs, il est proposé de signer une convention avec le CCAS pour la mise à disposition de locaux lui appartenant sis 24 rue du Wad Billy, pour y installer au 2^{ème} étage, le Pôle municipal « juridique et moyens généraux ».

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **DE SE SUBSTITUER,** à compter du 1^{er} janvier 2015, au CCAS dans les conventions de mise à disposition en cours avec des bailleurs (CAF et MHT) pour les biens relatifs aux activités « Petite Enfance » par avenants aux conventions (voir liste A);

- **DE METTRE FIN** de façon anticipée à compter du 1^{er} janvier 2015, sans indemnités, aux conventions en cours signées entre la Ville et le CCAS pour la mise à disposition de biens « Petite Enfance » par avenants aux conventions (voir liste A, voir liste B);
- **DE METTRE FIN** de façon anticipée, à compter du 1^{er} janvier 2015, à des baux emphytéotiques pour les biens relatifs aux activités « Petite Enfance » par avenants aux baux (voir liste B);
- **D'ACCEPTER** à compter du 1^{er} janvier 2015 la mise à disposition des immeubles « Petite Enfance » propriété du CCAS selon les conditions prévues dans les conventions (voir liste C);
- DE SE SUBSTITUER au CCAS et/ou DE METTRE A DISPOSITION, à compter du 1^{er} janvier 2015, pour les biens correspondants visés plus haut, aux quatre associations concernées: COGEHAM, Association Crèche des Récollets, Association Centre de la petite enfance Bernard Chabot, Association Tournicoti;
- **D'ACCEPTER** la mise à disposition à titre gratuit à compter du 1^{er} janvier 2015 de biens mobiliers propriété du CCAS contenus dans les immeubles « Petite Enfance » ;
- **D'ACCEPTER** la cession à titre gratuit à compter du 1^{er} janvier 2015 de biens circulants propriété du CCAS (liste D);
- **D'ACCEPTER** la mise à disposition de locaux administratifs au 2^{ème} étage de l'immeuble sis 24 rue du Wad Billy selon les conditions prévues dans la convention ;
- **D'APPROUVER** les termes des conventions et avenants correspondants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de ces opérations et à signer tout document y afférent ;
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.

M. le Maire donne à présent la parole aux différents intervenants.

<u>Interventions de</u>: M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Agnès MIGAUD, M. le Maire.

Explication de vote	demandee par :	1	

M. le Maire met aux voix les points <u>DCM N° 14-12-18-5</u>, <u>DCM N° 14-12-18-6</u>, <u>DCM N° 14-12-18-8</u>, <u>DCM N° 14-12-18-9</u> et <u>DCM N° 14-12-18-10</u>.

<u>DCM N° 14-12-18-5</u>:

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour: 34:</u> M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER

BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR.

<u>Voix contre : 9 : Mme Patricia ARNOLD, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN. Abstention : 1 : Mme Caroline AUDOUY.</u>

<u>Procuration</u>: Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING.

Absents au moment du vote : 11 : M. Richard LIOGER, M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. William SCHUMAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 14-12-18-6:

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour: 34:</u> M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR.

<u>Voix contre: 9:</u> Mme Patricia ARNOLD, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN. Abstention: 1: Mme Caroline AUDOUY.

<u>Procuration</u>: Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING.

Absents au moment du vote : 11 : M. Richard LIOGER, M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. William SCHUMAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 14-12-18-7:

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE: Adoptée à la majorité.

Voix pour: 34: M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel

TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR.

<u>Voix contre: 9:</u> Mme Patricia ARNOLD, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN. Abstention: 1: Mme Caroline AUDOUY.

<u>Procuration</u>: Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING.

Absents au moment du vote : 11 : M. Richard LIOGER, M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. William SCHUMAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 14-12-18-8:

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour: 34:</u> M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR.

<u>Voix contre : 9 : Mme Patricia ARNOLD, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN. Abstention : 1 : Mme Caroline AUDOUY.</u>

<u>Procuration</u>: Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING.

<u>Absents au moment du vote : 11 :</u> M. Richard LIOGER, M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. William SCHUMAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 14-12-18-9:

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE: Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour: 34:</u> M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR.

<u>Voix contre : 9 : Mme Patricia ARNOLD, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN. Abstention : 1 : Mme Caroline AUDOUY.</u>

<u>Procuration</u>: Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING.

<u>Absents au moment du vote : 11 :</u> M. Richard LIOGER, M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. William SCHUMAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Julien HUSSON.

.....

DCM N° 14-12-18-10:

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE: Adoptée à la majorité.

Voix pour: 34: M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR.

<u>Voix contre : 9 : Mme Patricia ARNOLD, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN. Abstention : 1 : Mme Caroline AUDOUY.</u>

<u>Procuration</u>: Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING.

Absents au moment du vote : 11 : M. Richard LIOGER, M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. William SCHUMAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 14-12-18-11 : Budget participatif :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose :

Par délibération en date du 19 décembre 2013, le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'une autorisation de programme afin de financer les opérations au titre du budget participatif, dont l'objectif est d'associer les habitants à la gestion collective de leur cité en priorisant des propositions à réaliser pour un budget d'un montant d'1M €par an en investissement.

La mise en œuvre de cette démarche s'est déroulée selon le calendrier suivant :

- Du 28 juillet au 9 septembre 2014, les habitants et usagers ont proposé des projets pour rendre leur quartier plus agréable.
 - Cette année, 287 propositions ont été énoncées sur le site de la ville.
- Jusqu'au 10 octobre 2014, les services de la ville en ont étudié la faisabilité technique et financière.
- Le 11 octobre 2014, la réponse de la Ville de Metz est présentée sur le site pour chacune des propositions.
- Le 04 novembre 2014, les habitants se sont réunis pour prioriser les propositions éligibles.
- Le 07 novembre 2014, l'ensemble des projets priorisés par les habitants a été indiqué sur le site de la ville ainsi que leur calendrier prévisionnel de réalisation.
 Le tableau, joint en annexe, reprend l'ensemble des projets priorisés dans le cadre du budget participatif.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'entériner ces projets.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'ENTERINER** le choix des projets et les engagements financiers proposés dans le cadre du budget participatif.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à signer tout document contractuel se rapportant à ces opérations, notamment les marchés, ainsi que le ou les avenant(s) éventuel(s) conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et dans la limite des crédits alloués.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à exécuter en qualité de pouvoir adjudicateur, les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes.
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes pièces contractuelles se rapportant aux dites subventions.
 - Les crédits sont disponibles aux budgets des exercices concernés.

Interventions de: M. Jérémy ALDRIN, M. Thierry GOURLOT, Mme Caroline

AUDOUY, Mme Marylin MOLINET, M. Patrice NZIHOU, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 46: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme DE OLIVEIRA. Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre: 0:

Abstention : 0:

<u>Procuration</u>: Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING.

Absents au moment du vote : 9 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Belkhir BELHADDAD, M. Hacène LEKADIR, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, M. William SCHUMAN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 14-12-18-12 : Centre de Congrès - approbation de conventions financières :

M. JEAN, Rapporteur, expose:

Par délibération du 28 février 2013, le Conseil Municipal a décidé d'engager la réalisation d'un Centre de congrès dans le quartier de l'Amphithéâtre, à proximité immédiate de la Gare et du Centre Pompidou Metz, et approuvé la participation de la Ville au processus de réalisation du Centre de congrès et à son financement à hauteur de 30M€

La réalisation de ce projet majeur pour le développement économique de l'agglomération a été confiée à la Société Publique Locale (SPL) Metz Métropole Moselle Congrès (M3Congrès) dont les statuts ont été approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 juillet 2013.

Il convient désormais de donner à M3Congrès les moyens financiers nécessaires à la réalisation de son objet statutaire (réaliser et exploiter le bâtiment du Centre de Congrès) et préciser les missions confiées à cet acteur opérationnel, dans le cadre d'une convention tripartite liant la Ville, Metz Métropole et la M3Congrès.

Le projet de convention soumis au Conseil Municipal charge M3Congrès de construire le futur Centre de congrès et de conclure à cette fin avec un groupement un contrat global portant sur la conception, la réalisation et l'entretien-maintenance (CREM) de l'équipement. M3Congrès se voit également confié le suivi de ce contrat tout au long de sa durée ainsi que l'exploitation et la gestion du bâtiment dans l'optique de développer l'activité économique dédiée à une vocation d'organisation d'évènementiels. M3Congrès est, en outre, chargée de la gestion patrimoniale de l'équipement et assurera l'interface entre les différents occupants. Elle suivra également, pour le compte de Metz Métropole, le contrat de délégation de service public conclu pour l'exploitation du Centre de congrès.

Sur le plan financier, il est prévu que la Ville de Metz contribue à hauteur de 30 millions d'euros à la conception-construction de l'équipement, le concours de Metz Métropole s'élevant à 10 millions d'euros. Outre le concours de la CCI, d'un montant de 2.5 millions d'euros, le plan de financement prévoit également que M3Congrès empruntera 8.4 millions d'euros. Sont attendues une aide de l'Etat de 5 millions d'euros et une aide de la Région d'un million d'euros.

La Ville de Metz et Metz Métropole contribueront également, proportionnellement à la part de capital détenue au sein de la SPL, au gros entretien/renouvellement de l'équipement. Ce dernier est contractuellement fixé à 9,92 millions d'euros sur une période de 25 ans (2018-2042).

Par ailleurs, il est également proposé au Conseil Municipal d'approuver une seconde convention, liant la Ville de Metz et M3Congrès, et relative à la définition des besoins financiers nécessaires au fonctionnement de la SPL en 2015. La Ville de Metz contribuera au fonctionnement de M3Congrès au prorata de la part de capital détenue dans la SPL, soit 48 %, ce qui correspond à une participation de 168 000 €en 2015.

En conséquence, le Conseil Municipal:

DECIDE de verser à M3Congrès, au titre de l'exercice 2015 :

- Une participation financière à l'investissement de 2.5 millions d'euros.
- Une participation financière au fonctionnement de 168 000 €

DECIDE l'ouverture d'une autorisation de programme relative au Centre de Congrès, couvrant la période 2014-2020 et d'un montant total de 30 millions d'euros.

APPROUVE la convention tripartite relative au financement, à la réalisation et à la gestion du futur Centre de congrès jointe à la présente délibération.

APPROUVE la convention financière, relative aux besoins financiers nécessaires au fonctionnement de M3Congrès en 2015, jointe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions ainsi que tout avenant ou document contractuel nécessaire à leur mise en œuvre.

<u>Interventions de</u>: M. Jérémy ALDRIN, Mme Françoise GROLET, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Guy CAMBIANICA, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry JEAN.

<u>Explication de vote demandée par</u> : M. René DARBOIS, Mme Françoise GROLET, M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour: 33: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC,

M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

<u>Voix contre: 11:</u> M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

<u>Abstention : 3 :</u> M. René DARBOIS, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET.

<u>Procuration</u>: Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

Absents au moment du vote : 8 : M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, M. Raphaël PITTI, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Selima SAADI, M. William SCHUMAN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 14-12-18-13 : Révision du Règlement Local de Publicité de la Ville de Metz :

M. KOENIG, Rapporteur, expose:

Le Règlement Local de Publicité (RLP) est un document d'urbanisme qui a pour but d'adapter les règles nationales régissant la présence de la publicité et des enseignes dans le paysage et le cadre de vie aux prescriptions locales.

Le RLP a été adopté par la Ville de Metz le 2 janvier 1985 et a fait l'objet d'une première révision approuvée le 4 mai 1992. Outre l'importance et la richesse du patrimoine architectural et urbanistique de la Ville de Metz qui nécessite de préserver le centre-ville, une nouvelle révision du règlement local de la Ville de Metz se justifie aujourd'hui pour deux raisons :

D'une part, la réglementation nationale applicable à la publicité, aux enseignes et préenseignes a été très profondément modifiée par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et le décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 modifié qui apporte de nouvelles restrictions (règles de densité, diminution des surfaces unitaires, restrictions concernant la publicité lumineuse) mais aussi de nouvelles possibilités (bâches publicitaires, micro-affichage...). Dans la mesure où le règlement local de publicité ne peut que « restreindre » les possibilités résultant des règles nationales, il convient donc de supprimer ou d'adapter les règles locales applicables résultant du règlement local de 1992 pour les mettre en adéquation avec le nouveau cadre juridique ; en tout état de cause, si aucune révision du règlement local n'était adoptée avant le 13 juillet 2020, le règlement de 1992 deviendrait automatiquement caduc à cette date.

D'autre part, en terme d'objectif, au-delà de la nécessité de mettre les dispositions applicables en adéquation avec le nouveau cadre juridique national, la révision du règlement local de publicité doit permettre de prendre en compte l'extension du périmètre du secteur sauvegardé qui entraîne une interdiction générale de toute publicité à l'intérieur du périmètre étendu, quel que soit le support ou l'objet. Il semble donc nécessaire d'envisager de réintroduire, dans le secteur sauvegardé, certaines possibilités, limitées et encadrées, d'affichage publicitaire (sur mobilier urbain notamment) et d'y réglementer de façon spécifique l'installation des enseignes (qui y relèvent, par principe, d'un régime d'autorisation préalable du maire). Inversement, en dehors du secteur sauvegardé, la nouvelle réglementation locale est l'occasion d'encadrer et de restreindre les nouvelles règles nationales, qu'il s'agisse par exemple de la densité des dispositifs publicitaires, selon la typologie des différents secteurs urbains, ou des possibilités d'installation des publicités lumineuses ou des bâches publicitaires notamment. Les nouvelles règles nationales particulièrement restrictives à l'égard des enseignes ne semblent pas, a priori, nécessiter que le règlement local y apporte de fortes restrictions supplémentaires, même s'il est sans doute envisageable de les compléter pour assurer une meilleure intégration des enseignes sur leurs supports et dans leur environnement.

Les règlements locaux de publicité (RLP), dont la procédure d'élaboration, de révision et de modification est alignée sur celle applicable aux plans locaux d'urbanisme (L.581-14 et L.581-14-1 du Code de l'environnement), doivent faire l'objet de mesures de concertations conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.

La concertation envisagée comporte les modalités suivantes : information des habitants et des professionnels par la publication d'avis sur le site internet de la commune et dans le journal municipal « Metz Mag », ouverture d'un registre en vue de recueillir les observations du public pendant toute la durée de l'élaboration du projet et mise à disposition du dossier de révision comprenant les pièces communicables qui pourront évoluer au fur et à mesures de l'avancement des études, tenue d'une réunion publique, avant le débat en conseil municipal sur les orientations, organisation de deux réunions techniques pour débattre, d'une part du diagnostic de la situation, et d'autre part des orientations de la révision. Ces réunions seront annoncées avant leur tenue sur le site Internet de la Ville et pourront permettre aux représentants de tout organisme compétent en matière de paysage, de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes, d'environnement, d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'habitat et de déplacement, d'y participer.

Par ailleurs, la procédure de révision du règlement local de publicité donnera encore l'occasion au conseil municipal de débattre et de décider à trois reprises concernant le règlement :

- après mise en œuvre de la concertation avec l'ensemble des personnes concernées et après association des personnes publiques, le conseil municipal devra débattre des grandes orientations du projet de révision de règlement local de publicité; à l'instar du débat annuel d'orientations budgétaires, ce débat sur les orientations du projet de règlement ne fera pas l'objet d'un vote et d'une délibération;
- au plus tôt deux mois après ce débat d'orientation, le conseil municipal examinera le projet de règlement local qui aura été élaboré et pourra, si celui-ci lui convient, arrêter le projet de révision du règlement local de publicité;
- après les consultations administratives obligatoires et une enquête publique, le conseil municipal pourra approuver la révision du règlement local de publicité, qui sera alors immédiatement opposable aux dispositifs nouvellement installés après l'entrée en vigueur du règlement, mais qui ne sera applicable aux dispositifs préexistants (pour autant qu'ils

soient alors régulièrement installés) qu'au terme d'un délai de deux ans s'agissant des publicités et pré-enseignes, et d'un délai de six ans s'agissant des enseignes.

En conséquence, le Conseil Municipal:

DECIDE:

- **DE PRESCRIRE** la révision du règlement local de publicité concernant l'ensemble du territoire aggloméré de la ville de Metz au regard de la loi Grenelle II n°2010-788 du 12 juillet 2010 ;
- **DE DEFINIR** comme évoqué ci-dessus les objectifs et les modalités de la concertation qui sera mise en œuvre au cours de la révision du règlement local de publicité ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de mettre en œuvre la présente délibération qui sera transmise aux personnes publiques évoquées à l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme, et de mettre en œuvre les mesures d'information, de publication et d'affichage nécessaires.

<u>Interventions de</u>: Mme Françoise GROLET, M. Yves WENDLING, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Bérangère THOMAS.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour: 43:</u> M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

<u>Voix contre : 4 :</u> M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention: 0:

<u>Procuration</u>: Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

<u>Absents au moment du vote : 8 :</u> M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN, M. Raphaël PITTI, M. Patrick THIL, Mme Selima SAADI, M. William SCHUMAN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 14-12-18-14 : Subventions aux associations périscolaires : 1^{er} Semestre 2015 :

Mme BORI, Rapporteur, expose:

La Ville de Metz s'est engagée dans le développement des accueils périscolaires et apporte à ce titre son soutien à 15 structures associatives organisatrices. Chaque soir les différentes structures proposent aux écoliers messins des activités éducatives de qualité.

Les critères d'octroi de subventions actés par la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2009 sont les suivants : le nombre d'enfants accueillis, le nombre de sites gérés, la distance entre l'école et le site d'accueil périscolaire, le public accueilli et le nombre d'animateurs diplômés nécessaires.

Aujourd'hui, il est proposé d'approuver le versement de subventions aux associations partenaires pour un montant de 480 873 €au titre du 1^{er} semestre 2015.

Par ailleurs, lors de la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires qui s'est traduit par l'instauration d'une demi-journée de classe le mercredi matin, la Ville de Metz avait souhaité faciliter l'organisation des familles en garantissant la continuité de la prise en charge entre la sortie de l'école et les accueils de loisirs du mercredi après-midi.

À cet effet, les associations organisatrices qui amenaient les enfants sur les lieux d'activités avaient bénéficié d'un concours financier par groupe scolaire et par mercredi de 60 € pour celles utilisant un transport en bus et 30 € pour celles qui effectuaient le trajet à pied.

Il est proposé de reconduire ce dispositif pour un montant de 36 300 €

En conséquence, le Conseil Municipal:

DECIDE:

- **D'ACCORDER** des subventions au titre de l'accueil périscolaire pour la période du 1^{er} janvier au 3 juillet 2015, selon le détail ci-après :

Association	Périscolaire	mercredi Prise en Charge de la liaison école - association	Montant versé
ADAC'S CTRE DE BELLECROIX	18 176 €	1 320 €	19 496 €
AMIS - ASS.MESSINE INTERFEDERALE	20 010 €	660 €	20 670 €
PEP 57	9 874 €		9 874 €
CACS G.LACOUR	10 433 €	660 €	11 093 €
ASBH - Association d'Action Sociale du Bassin Houiller	11 229 €	660 €	11 889 €
Carrefour Junior		1 320 €	1 320 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières		4 620 €	4 620 €
Centre Social de Magny		1 980 €	1 980 €
Comité de Gestion des Centres Sociaux de Borny		1 320 €	1 320 €

COMITE GESTION CSC METZ	27 670 £	2 200 £	40 979 €
CENTRE (Arc en Ciel)	37 679 €	3 300 €	40 979 C
DU COTE DES LOISIRS	190 819 €	2 640 €	193 459 €
ASSOCIATION FAMILIALE DE	33 070 €	3 300 €	36 370 €
METZ VALLIERES	33 070 €	3 300 €	30 370 €
FAMILLE LORRAINE DE METZ	10 843 €	1 320 €	12 163 €
DLP	10 043 €	1 320 €	12 103 €
INTERASSOC-DE GESTION DE LA			
GRANGE AUX BOIS – ESPACE LA	17 565 €	1 980 €	19 545 €
GRANGE			
M.J.C. DE METZ SUD	24 095 €	1 320 €	25 415 €
M.J.C. METZ BORNY	34 179 €	3 960 €	38 139 €
M.J.C. QUATRE BORNES	16 544 €	1 980 €	18 524 €
MAISON DES ASSOCIATIONS DU	19 014 €	3 960 €	22 974 €
SABLON	19014 €	3 900 €	22 974 C
ASSOPEP DE PLANTIERES	27 343 €		27 343 €
	480 873 €	36 300 €	517 173 €

⁻ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels se rapportant à cette opération.

<u>Interventions de</u>: M. Jérémy ALDRIN, Mme Bérangère THOMAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Guy CAMBIANICA, Mme Danielle BORI.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 44: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre: 0:

Abstention: 0:

<u>Procuration</u>: Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

Les crédits sont inscrits sur l'exercice en cours.

Absents au moment du vote : 11 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN, M. Raphaël PITTI, M. Patrick THIL, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. William SCHUMAN, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON.

<u>DCM N° 14-12-18-15</u>: Attribution de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2014/2015:

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose:

Au cours de la dernière saison sportive, les clubs sportifs messins se sont illustrés par des résultats de très bon niveau dans différentes disciplines en remportant des titres de champion de France comme le Triathlon, Metz Handball, La Ronde Pétanque ou en obtenant la montée comme le Rugby Club, le club Athlétisme Metz Métropole, le Kayak Club, le Baseball sans parler du FC Metz qui accède à la Ligue 1 en décrochant le titre de Champion de France de Ligue 2. Ces très bons résultats sportifs démontrent le travail accompli au sein des clubs pour atteindre l'excellence et attirer toujours plus de pratiquants et s'inscrivent dans la dynamique sportive initiée depuis plusieurs années par la ville.

Avec l'appui des fédérations sportives, de l'Etat et des autres collectivités territoriales, la ville de Metz et les clubs sportifs ont fait de l'accès aux disciplines sportives pour tous les publics une priorité. Ainsi, un travail conjoint est mené pour développer, sur tout le territoire messin, la féminisation du sport et favoriser la pratique du sport pour les personnes ayant un handicap ainsi que chez les séniors.

Dans cet esprit, après avoir entrepris des travaux portant sur la performance énergétique et sur une rénovation des locaux dans les piscines, la ville élabore un projet de service qui offrira un ensemble de prestations nouvelles aux usagers des établissements aquatiques. Pour les prochaines années priorité sera également accordée au développement du savoir nager.

La ville de Metz souhaite par ailleurs mettre en œuvre un dispositif visant à placer le sport au service de la santé et s'orienter, avec le concours des différents acteurs intervenant dans ce domaine (Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Agence Régionale de Santé, corps médical) vers une démarche de type" prescriptions médicales" permettant d'améliorer l'état de santé des publics à risque (pathologie cardiaque, diabétiques ...).

Le contexte économique et la baisse des ressources des collectivités locales imposent une réduction des budgets. N'échappant pas à ces restrictions, l'enveloppe globale consacrée aux sports enregistre une réduction de 7,60 % pour l'année 2015. Cette contrainte financière conduit la Ville de Metz à innover dans de nouvelles formes de partenariats et de contrats avec les associations basés sur une mutualisation des moyens (utilisation des équipements, éducateurs ...) et des projets. Dans ce cadre, la ville apporte aux associations un appui technique dans l'utilisation et la gestion de ces ressources.

La ville continue d'apporter un soutien à l'événementiel. Elle sollicitera par ailleurs, dans le cadre de son agenda 21, de la part des organisateurs une gestion des manifestations dans le respect des préconisations du développement durable (sobriété des moyens, diminution de l'impact environnemental ...).

Enfin, pour répondre à la demande des clubs, la Ville a décidé dès 2012, de verser des avances sur les subventions de la saison à venir pour permettre aux clubs de faire face aux premières dépenses de la saison sportive et d'améliorer ainsi leur trésorerie. Les aides au démarrage ainsi

versées en septembre 2014 seront déduites du montant des subventions attribuées par le présent rapport.

Après avoir examiné les demandes présentées par les clubs sportifs messins et après avis de la Commission des sports, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer aux associations sportives, pour un montant de 1 432 095 €, les subventions dont le détail figure dans la motion. Un montant de 1 042 360 € sera consacré au sport de haut niveau et une somme de 330 000 € au sport amateur alors que l'événementiel sera financé à hauteur de 57 150 €

En conséquence, le Conseil Municipal:

DECIDE:

- D'ATTRIBUER les subventions suivantes pour un montant	de 1 432 095 €:
---	-----------------

Sport de haut niveau – subvention de fonctionnement	
- AS Pouilly Metz Volley Ball	68 400 €
(Dont 14 100 €déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015))
- ASPTT Tennis	40 740 €
(Dont 8 400 €déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)	
- Athlétisme Metz Métropole	87 300 €
(Dont 18 000 €déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015))
- Club d'Echecs Metz Fischer	23 770 €
(Dont 4 900 €déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)	
- Metz Basket Club	68 870 €
(Dont 14 200 €déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015))
	429 700 €
(Dont 88 600 €déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)	
	106 700 €
(Dont 22 000 €déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)	
- Renaissance Sportive de Magny	38 800 €
(Dont 8 000 €déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)	
- Rugby Club de Metz	69 840 €
(Dont 14 400 €déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)	
- Société des Régates Messines	38 400 €
(Dont 7 920 €déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)	
- Union Sainte Marie Metz Basket	69 840 €
(Dont 14 400 €déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015))
Sport amateur - subvention de fonctionnement	
Arts martiaux	
- Aiki Club de Metz	970 €
- Boxing Club de Metz	1 600 €
- Boxing Club Messin	1 500 €
- Budokaï Metz Haku Un Kan	580 €
- Karaté Club de Metz	4 270 €
- Metz Judo – Jujitsu	4 850 €
- Metz Lorraine Japon	600 €
- Waka Matsu Dojo	400 €
Badminton	1.050.0
- Association Badminton Marly Metz	1 070 €
- Metz Badminton	6 500 €

Baseball - Baseball & Softball Club de Metz	1 750 €
Billard - Amicale du Billard de Magny - Billard Club de Metz	340 € 500 €
 Clubs omnisports Association Sportive des Cheminots de Metz ASPTT Omnisports (Participation aux frais de fonctionnement du Complexe des Hauts Peupliers dont déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015) ASPTT Omnisports (Section Judo : 2 040 €- Section Echecs : 770 €- Section Gymnastique Volontaire : - Section Basket: 4 850 €) Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny (8 730 € pour le fonctionnement de l'Ecole des Sports et 29 590 € de participation poste d'éducateur soit un total de 38 320 dont 7 900 € déjà attribués au titre démarrage pour la saison 2014/2015). Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré - USEP Moselle 	8 050 € 390 € 38 320 € on pour le
Cyclisme - Cyclo Club de Metz	490 €
Disciplines à destination des personnes handicapées - Handicap Evasion Lorraine - Handisport Metz - Union Sportive et Loisir des Sourds de Metz	970 € 1 460 € 490 €
Echecs - Club d'Echecs Alekhine - Ecole Française des Echecs de Metz	4 850 € 4 220 €
Escrime - Société d'Escrime de Metz	9 700 €
Football - Amicale du Personnel Municipal – Section Foot (Dont 1 900 €déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015) - Association Sportive de la Grange aux Bois (Dont 1 100 €déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015) - Entente Sportive Messine (Dont 4 800 €déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015) - Football Club de Metz Devant les Ponts (Dont 4 000 €déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015) - Union Lorraine de Plantières (Dont 2 600 €déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015) - Jeunesse Sportive Ars Laquenexy Metz Technopole	7760 € $5340 €$ $17460 €$ $19400 €$ $12610 €$ $1000 €$
Football américain - Les Artilleurs de Metz	500 €
Golf - Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle	1 550 €
Gymnastique - Gym Volontaire de Metz	580 €

Handball - Metz Magny Handball	2 720 €
 Kayak - Kayak Club de Metz (Dont 4 600 €déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015) 	22 310 €
Natation - Club Gambetta - Société de Natation de Metz (Dont 4 400 €déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)	2 040 € 16 980 €
Parachutisme - Para-Club Sportif de Metz	390 €
Patinage - Sport de Glace (Dont 5 048 €déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)	20 000 €
Pêche - Amicale des Pêcheurs du Sablon	970 €
Pétanque - Amicale de Pétanque de Magny - La Boule Messine - La Ronde Pétanque - Metz Pétanque Sablonnaise	430 € 5 000 € 8 920 € 1 940 €
Plongée - Association Sportive des Sapeurs-Pompiers de Metz - Metz Plongée Loisirs - Nautilus Club de Metz - Plongée Nature VTT - Spéléo Club de Metz	440 € 1 070 € 490 € 290 € 390 €
Randonnée - Club Touristique de Lorraine - Nancy Metz à la Marche	580 € 800 €
Tennis - Sport Metz Ecole Club de Tennis - Tennis Club de Magny	5 000 € 1 070 €
Tir - Société de Tir de Metz	2 040 €
Voile - Cercle de Yachting à Voile de Moselle	5 630 €
Financement de l'évènementiel sportif - Association FC Metz (Tournoi International de Football de la Ville de Metz « Graoully-Cup ») - Club d'Echecs Alekhine (Tournoi International) - Sport de Glace	30 000 € 8 000 € 500 €
(Gala de fin de saison) - Football Club de Metz Devant les Ponts	500 €

(Tournoi foot en salle)	
- Metz Badminton	300 €
(10 ^{ème} tournoi de Metz)	
- METZ Lorraine Japon	300 €
(Stage Nationale de Iaido)	
- Ecole Française d'Echecs	300 €
(OPEN Rapide – 200 €)	
(Tournoi de clôture de saison – 100 €)	
- Association Sportive Pouilly-Metz Volley-ball	2 000 €
(Tournoi Vert Metz Moselle – 1 000 €)	
(Tournoi de Rentrée N2 – 1 000 €)	
- Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle	1 050 €
(Coupe de la Ville de Metz – 400 €)	
(Coupe Handigolf – 500 €)	
(Tournoi Double Dames de Metz – 150 €)	
- Association Sportive de la Grange aux Bois	500 €
(Tournoi Futsal de la Toussaint)	
- Union Sainte Marie Metz Basket	7 500 €
(Tournois inter-quartiers pour la saison 2014/2015)	
- Baseball & Softball Club de Metz	450 €
(7 ^{ème} Tournoi International de Softball)	
- ASPTT Metz Métropole	750 €
(20 ^{ème} édition de la Randonnée des Lavoirs)	1 500 6
- Rugby Club de Metz	1 500 €
(12 ^{ème} Challenge Julien LAJOYE) - Kayak Club de Metz	3 000 €
(Compétition Nationale 2 de Slalom – 1 000 €)	3 000 C
(Compétition Nationale 1 de Descente – 1 000 €)	
(Championnat de France de Freestyle – 1 000 €)	
- Cercle de Yachting à Voile de Moselle	500 €
(52 ^{ème} édition des 6 heures de Voile de la Ville de Metz)	
Subvention d'équipement sportif	
- Amicale du Personnel Municipal – Section Foot	2 000 €
(Participation à l'acquisition d'un véhicule 9 places pour assurer les déplacem	
du club)	J- 3-2-0
- Metz Badminton	100 €
(Participation à l'achat de matériel informatique – 25% du coût total)	
- Karaté Club de Metz	485 €

(Participation à l'achat de matériel informatique – 25% du coût total)

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2015.

Interventions de: Mme Christine SINGER, M. Thierry GOURLOT, M. Yves WENDLING, M. Belkhir BELHADDAD, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN. Voix contre: 0:</u>

Abstention: 1: M. Emmanuel LEBEAU.

Procuration: Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS. Absents au moment du vote : 9 : M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, M. Patrick THIL, M. William SCHUMAN, M. Julien HUSSON.

$\frac{DCM\ N^\circ\ 14\text{-}12\text{-}18\text{-}16:\ Acompte sur les subventions de fonctionnement\ 2015\ pour\ les}{associations\ socio-\'educatives\ conventionn\'ees}:$

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz apporte un soutien marqué au monde associatif et fait de ce soutien un axe fort de sa politique. Elle reconnait ainsi le rôle que jouent les associations dans la ville, la vitalité de leurs projets, la dynamique locale qu'elles portent. En soutenant l'action des associations, la Ville contribue ainsi à répondre à de nombreux besoins de proximité, à favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs, à développer les solidarités et le mieux vivre ensemble. Dans le domaine de l'éducation populaire et de la jeunesse, ce soutien s'est concrétisé autour de la signature de conventions de partenariat visant à soutenir le fonctionnement et les projets des associations de quartier, et tout spécialement de celles qui animent au quotidien nos équipements communaux.

En 2015, le contexte économique et de la gestion de la rationalisation des moyens vont conduire la collectivité à innover plus encore dans de nouvelles formes de partenariats et d'accompagnement de la vie associative. Outre le soutien financier, l'apport régulier de la Ville en soutien logistique pour l'organisation de manifestations de quartier et la mise à disposition de locaux communaux, qui permettent à des centaines d'associations d'y développer leurs activités, la Ville accompagnera également les associations dans une réflexion sur la mutualisation et les collaborations inter-associatives, comme cela avait été demandé par les participants aux Assises de la Vie Associative.

Par ailleurs, une réflexion est d'ores et déjà engagée pour cibler les dépenses de fonctionnement des équipements socioculturels qui pourraient être réduites. A ce titre, et dans l'objectif de réaliser des économies substantielles à court terme, il est envisagé de télé-gérer les chaufferies de ces équipements. Dans cette optique, un triple objectif est poursuivi : la réduction des dépenses, le maintien du niveau des activités, la maîtrise des consommations énergétiques.

Enfin, la Ville continuera à permettre aux associations de démarrer l'année 2015 dans de bonnes conditions en accordant une avance aux 31 associations socio-éducatives conventionnées. C'est à ce titre qu'il est proposé de statuer sur une participation au financement des dépenses liées au démarrage des projets, sous la forme d'un acompte à valoir sur la subvention qui sera attribuée aux associations pour l'exercice 2015. Le montant définitif de la participation municipale au titre de l'exercice 2015 sera évalué après réception des bilans de l'exercice 2014 incluant les justificatifs des frais d'exploitation des bâtiments municipaux et étude des projets 2015, puis examiné lors d'un prochain Conseil Municipal.

Concernant le centre social Pioche, l'avance de subvention sera attribuée à une nouvelle association. En effet, la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle qui opérait une gestion directe du centre social, a souhaité procéder à un transfert de cette gestion. Celle-ci sera assurée, à compter du 1^{er} janvier, par l'ASBH (Action Sociale du Bassin Houiller) qui gère 7 équipements d'accueil du jeune enfant, 15 accueils de loisirs sans hébergement, 13 accueils périscolaires et 8 centres sociaux et qui est, à ce titre, partenaire de longue date de la CAF. Dans le cadre de ce transfert, la Ville de Metz s'engage à substituer le partenariat technique et financier en cours avec la CAF, en reconnaissant l'ASBH comme l'interlocuteur gestionnaire du centre social Pioche et signera une nouvelle convention, tripartite, avec l'ASBH et la CAF.

Le montant des acomptes proposés pour les 31 associations socio-éducatives conventionnées s'élève à **854 152 €**

En conséquence, le Conseil Municipal:

DECIDE:

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **854 152** € représentant un acompte sur les subventions 2015 :

Au titre de la mise en place d'un projet éducatif

Association Messine Interfédérale et Solidaire Patrotte	63 056 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	56 980 €
Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	63 248 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz-Borny	52 720 €
Maison des Associations du Sablon – Centre Social	44 076 €
Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	40 272 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	48 544 €
Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	36 804 €
Espace de la Grange – Centre social	44 556 €
Action Sociale du Bassin Houiller (Centre Pioche)	36 840 €

Centre Social Maison des Jeunes et de la Culture Boileau Prégénie	12 884 €
Au titre de la mise en place d'un projet d'animation	
Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny	79 520 €
Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	31 200 €
Centre Culturel de Metz Queuleu	22 360 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	27 436 €
Centre de Renseignement et d'Information - Bureau Information Jeunesse	16 992 €
CPN Les Coquelicots	21 428 €
Eclaireuses et Eclaireurs de France	12 896 €
Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	11 480 €
Familles de France – Fédération de Moselle	6 704 €
Association Pushing	6 800 €
Association Pas Assez	4 800 €
Association Nan Bara	2 020 €
Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire	4 000 €
Au titre de la mise en place d'un projet d'accueil associatif de quartier	
Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	17 600 €
Inter-association de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny	25 580 €
Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	13 272 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	17 680 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	16 276 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	8 928 €
COJFA	7 200 €
D'ALITORISER Moncieur le Maire ou con représentant à cigner tous	documents at

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification et conventions portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées. La dépense totale s'élève à **854 152** € Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice

La dépense totale s'élève à **854 152** € Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2015.

Intervention de : Mme Bérangère THOMAS.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

<u>Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès </u>

MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCO, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 : Abstention : 0 :

Procuration: Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS. Absents au moment du vote : 11: M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, M. Patrick THIL, M. Jérémy ALDRIN, M. William SCHUMAN, M. Julien HUSSON.

<u>DCM N° 14-12-18-17</u>: <u>Financement des projets étudiants et acomptes sur les subventions de fonctionnement 2015 pour les associations étudiantes conventionnées</u>:

Mme SEGHIR, Rapporteur, expose:

Dans le cadre de la politique municipale de développement de la vie étudiante et de son ouverture sur la ville, favorisant l'implication des étudiants dans l'animation de la cité, ainsi que la coordination et l'impulsion de projets étudiants, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les associations conventionnées et la manifestation ci-dessous mentionnées.

1. <u>Acomptes sur les subventions de fonctionnement 2015 pour les associations</u> étudiantes conventionnées

Afin de permettre aux trois associations étudiantes conventionnées de démarrer l'année 2015 dans les meilleures conditions, il est proposé de statuer sur une participation au financement des dépenses liées au démarrage des projets, sous la forme d'un acompte à valoir sur la subvention qui sera attribuée à l'association pour l'exercice 2015. Le montant définitif de la participation municipale au titre du conventionnement pour l'année 2015 sera évalué après réception des bilans de l'exercice 2014 incluant l'étude des projets 2015, puis examiné lors d'un prochain Conseil Municipal.

Par ailleurs, la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Ville de Metz et l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, arrivant à échéance, il est proposé la signature d'un avenant prolongeant la convention actuelle, et ce avant signature à venir d'une nouvelle convention triennale avec ladite association. Il est également proposé la signature

d'une convention également renouvelée entre la Ville de Metz, l'AFEV, Metz Habitat Territoire et le CLLAJ, partenaires du projet pour les colocations solidaires à la Patrotte.

2. Subvention pour les Journées Franco-Allemandes

Les étudiants du Master en Relations Internationales et Management Franco-Allemand de l'Université de Lorraine organisent, avec le soutien de la Ville de Metz depuis 2010, la 5ème édition des Journées Franco-Allemandes. Trois projets sont reconduits, qui contribuent à l'animation de la ville de Metz et agglomération : un concert de groupes français et allemands au centre socioculturel de Metz-Magny le samedi 24 janvier 2015, un Forum des Artistes Amateurs de la Grande Région du 31 Janvier au 1er février 2015 au salon d'honneur de la gare SNCF de Metz, et enfin le festival de courts-métrages franco-allemand « Petits Claps » le 7 février 2015 à l'espace Bernard-Marie Koltès de Metz.

Il est proposé d'accorder une subvention de **1 000** € sur un budget global de 9 623 € Sont également sollicités : le Conseil Général (500 €), Metz Métropole (700 €), l'Université Franco-Allemande (200 €), la Maison de l'Etudiant (100 €), l'UFR d'ESM (Etudes Supérieures de Management) et d'autres partenaires privés à hauteur de 500 €, le reste des dépenses étant couvert par les ventes.

En conséquence, le Conseil Municipal:

DECIDE:

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations mentionnées ci-dessous pour un montant total de **15 264 €**
 - 1) Au titre du conventionnement :

Association de la Fondation Etudiante pour la Ville	11 864 €
Association Diffu'Son	1 200 €
Association Inter Culture Promotion (AICP)	1 200 €

- 2) Au titre de son projet :
 - Association Management Franco-Allemand (AMFA) 1 000 €
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification et les conventions portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.
- D'APPROUVER la signature de la convention de partenariat entre la Ville de Metz, l'AFEV, Metz Habitat Territoire et le CLLAJ précisant les modalités de fonctionnement des KAPS (Kolocations A Projets Solidaires) et actant la rétrocession des meubles des KAPS à Metz Habitat Territoire.

Intervention de: M. Thierry GOURLOT.

M. Thierry GOURLOT fait la demande d'un vote séparé sur l'attribution de subvention à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville du reste de la motion.

1) Attribution de subvention à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, </u>

M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, Mme Christine SINGER.

<u>Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.</u>

Abstention: 0:

Procuration: Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS. Absents au moment du vote : 12: M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jérémy ALDRIN, M. William SCHUMAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Julien HUSSON.

2) Attribution de subventions aux autres associations :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE: Adoptée à l'unanimité.

<u>Voix pour: 43:</u> M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention: 0:

<u>Procuration</u>: Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS

Absents au moment du vote : 12 : M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jérémy ALDRIN, M. William SCHUMAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Julien HUSSON.

La motion est : Adoptée à la majorité.

DCM N° 14-12-18-18 : Tarifs 2015 :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose:

La Ville réalise et adopte chaque année un recueil des tarifs, qui sert de référence aux prestations facturées par ses services.

De manière générale, la majorité des tarifs existants font l'objet d'une hausse de 2 % pour tenir compte de l'augmentation des charges des services publics municipaux.

Dans le contexte de fortes réductions des dotations de l'Etat à la Ville, il apparaît opportun, dans un souci d'équité devant les charges publiques, de poursuivre l'instauration de tarifs différenciés entre les usagers messins et les usagers non-messins de services publics municipaux particulièrement coûteux.

Il est ainsi proposé de créer des tarifs pour les usagers non-messins des piscines. A titre d'exemple, le tarif d'une entrée adulte s'élèvera en 2015 à 3,10 € pour un usager messin et à 5 € pour un usager ne résidant pas à Metz. Cette différentiation est déclinée sur l'ensemble des tarifs relatifs aux droits d'entrée dans les piscines de la Ville.

Par ailleurs, compte tenu du coût important que représente l'entretien des gymnases, il est proposé une augmentation de 30 % des tarifs de mise à disposition de ces équipements pour les collèges, lycées et établissements privés messins.

Concernant la mise à disposition de matériel pour les manifestations et la location de matériel de chauffage sanitaire, des tarifs différenciés sont créés pour les associations messines. Ils correspondent à 10 % des tarifs de droit commun.

Enfin, dans le cadre de l'intégration au 1^{er} janvier 2015 de la compétence petite enfance, le recueil reprend les tarifs actuellement en vigueur au CCAS.

En conséquence, le Conseil Municipal:

DECIDE:

- **D'ADOPTER** les tarifs municipaux répertoriés dans le catalogue ci-annexé avec effet au 1^{er} janvier 2015.

<u>Interventions de</u>: Mme Christine SINGER, Mme Françoise GROLET, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Belkhir BELHADDAD, M. le Maire.

<u>Explication de vote demandée par</u> : Mme Christine SINGER, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. le Maire.

Au vu des différentes interventions, M. le Maire propose de voter séparément l'augmentation de 30 % des tarifs de mise à disposition des gymnases pour les collèges, lycées et établissements privés messins du reste de la motion.

1) Tarifs municipaux 2015 concernant la mise à disposition des gymnases pour les collèges, lycées et établissements privés messins augmentés de 30 %:

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE: Adoptés à la majorité.

<u>Voix pour: 34:</u> M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR.

<u>Voix contre: 13:</u> Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention: 0:

<u>Procuration</u>: Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

Absents au moment du vote : 8 : M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, M. Patrick THIL, M. William SCHUMAN, M. Julien HUSSON.

2) Les autres tarifs municipaux 2015 :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE: Adoptés à la majorité.

<u>Voix pour: 36:</u> M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Christine SINGER, M. Jérémy

ALDRIN.

<u>Voix contre: 11:</u> Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention: 0:

Procuration: Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

Absents au moment du vote : 8 : M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, M. Patrick THIL, M. William SCHUMAN, M. Julien HUSSON.

La motion est : Adoptée à la majorité.

DCM N° 14-12-18-19 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 et du 3 juillet 2014, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

1^{er} cas

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours Contentieux

2°

Décisions rendues

2^{eme} cas

Décision prise par Mme BORI, Adjointe au Maire

Attribution à l'école maternelle Myosotis/Roselière le nom d'école "Les Mirabelles".

Date de la décision : 25/11/2014

N° d'acte: 8.1

Intervention de:/

POINT N° 20 : Questions orales : Pas de question orale.

Conformément à l'article 35 du Règlement Intérieur, Monsieur le Maire invite ensuite le

Conseil Municipal à décider, sans débat, à ce que la réunion se poursuive à huis clos pour l'examen des points 21 et 22 qui suivent.

SEANCE A HUIS-CLOS

DCM N° 14-12-18-21 : Protocole d'accord transactionnel - Maître Christian ROTH.

DCM N° 14-12-18-22 : Protocole d'accord transactionnel - Legs de Madame BILAINE.

L'ordre du jour de la séance du 18 décembre 2014 étant épuisé, le Président lève la séance à 23h41.

ANNEXE

ANNEXE 1 – Amendement M. Philippe CASIN relatif au point n° 3.

P.V dressé le 22 décembre 2014

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz Conseiller Général de la Moselle

ANNEXE 1

Amendement M. Philippe CASIN relatif au point n° 3.

Conseil municipal du 18 décembre 2014. Point 3 « Budget primitif 2015 »

Amendement déposé par Philippe CASIN

L'aggiomération messine connait depuis plusieurs années une importante baisse des emplois publics et parapublics : le départ des militaires, Ecomouv', les suppressions d'emplois à l'université et dans les transports publics, ...et demain, sans doute, des suppressions d'emplois dans l'administration préfectorale.

Des emplois publics stables et nombreux constituent pourtant une ressource indispensable au développement économique et à la cohésion sociale de l'agglomération. Il est donc essentiel de maintenir le niveau d'emploi actuel à la mairie de Metz; pour ce faire, il convient d'augmenter le poste correspondant dans le budget proposé au conseil de 900 000 euros. Cette augmentation est possible, puisque le solde du budget de fonctionnement est de 1 570 240 euros. En compensation, je propose une baisse de 900 000 euros des sommes affectées au projet de Palais des Congrès. Cette baisse ne compromet pas ce projet, qui a pu être maintenu malgré la baisse des 10 millions d'euros des dotations du CG57, et sans dommages, nous dit-on.

Amendement

Le compte 012 « charges de personnel et frais assimilés » est augmenté d'un montant de 900 000 euros ; en conséquence, le compte 023 « virement à la section d'investissement » et le compte 021 « virement de la section de fonctionnement » sont diminués de 900 000 euros. L'équilibre est réalisé par une diminution du compte 204 de la section d'investissement « Subventions d'équipement versées ».

En conséquence, 900 000 euros sont ajoutés aux mouvements réels de la section de fonctionnement du budget principal et soustraits aux mouvements d'ordre de cette section dans la motion dépenses ; le même montant de 900 000 euros est soustrait des mouvements réels d'investissement en dépense d'investissement et des mouvements d'ordre en recettes d'investissement.

Neti, 15 décembre 2014